



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.8  
22 septembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes  
Troisième session  
Genève, 14 septembre 1998  
Points 3 et 4 de l'ordre du jour

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT  
ET DES POLITIQUES DANS CE DOMAINE

EXAMEN DES ACCORDS D'INVESTISSEMENT EXISTANTS EN VUE DE DÉTERMINER LEURS  
INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT, CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 89 b)  
D'"UN PARTENARIAT POUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT"

Conclusions concertées\*

Point 3 - Évolution récente de l'investissement étranger direct et des politiques dans ce domaine

1. La Commission reconnaît que la politique d'investissement est aujourd'hui un élément fondamental des stratégies nationales de développement, et elle reconnaît aussi le rôle que joue l'IED dans l'intégration des pays dans l'économie mondiale. Dans ces conditions, elle souligne l'importance de l'assistance technique destinée à aider les pays à renforcer leur capacité d'élaborer et d'appliquer des politiques d'investissement, ainsi que l'importance d'un échange d'expériences et d'un examen de ces politiques.

---

\* Adoptées par la Commission à sa 4ème séance plénière (séance de clôture), le vendredi 18 septembre 1998.

La Commission constate également que presque tous les pays appliquent des politiques visant à attirer les IED. Des efforts devraient être faits pour aider, concernant notamment les techniques de négociation et de promotion des investissements, les pays en développement et plus particulièrement les PMA à renforcer leurs capacités et à se doter de mécanismes pour pouvoir réellement valoriser leur potentiel d'investissement.

2. La Commission reconnaît que de nombreux pays africains ont fait de considérables efforts pour attirer les IED en améliorant leurs conditions d'investissement. Elle souligne qu'un accroissement des IED en Afrique est possible et que l'application de politiques cohérentes à cet égard est utile, comme le serait un changement de l'image uniformément négative du continent. À ce sujet, la Commission demande que la note de synthèse établie par le secrétariat, intitulée "Foreign direct investment in Africa: performance and potential", soit actualisée et largement diffusée, notamment sur le réseau Internet, et qu'elle soit disponible dans d'autres langues. Elle demande à la communauté internationale d'aider les pays africains dans leurs efforts pour créer des conditions d'investissement saines, notamment par le biais d'activités d'assistance technique suivies et d'autres mesures appropriées.

3. La Commission constate la résilience des flux d'IED vers l'Asie, en dépit de l'instabilité financière dans cette région, où la volatilité des flux financiers à court terme a joué un rôle. Elle note également l'accroissement des flux d'IED en 1997 vers l'Amérique latine et les Caraïbes. Parallèlement, elle observe que l'instabilité financière accroît les incertitudes quant aux conditions d'investissement. Elle demande donc à la CNUCED de continuer d'analyser les incidences de l'instabilité financière sur les flux d'IED, y compris les facteurs qui pèsent sur l'évolution de ces flux. Elle lui demande également d'établir et de diffuser des notes de synthèse sur les IED dans les pays en développement d'Asie, ainsi que dans les pays latino-américains et caraïbes.

4. La Commission réaffirme le rôle important des IED, eu égard aux relations complexes qui existent entre diverses catégories de flux financiers, en particulier entre les flux d'investissements étrangers de portefeuille et les flux d'investissements étrangers directs, et elle demande que l'on continue d'étudier leurs caractéristiques, leurs similarités, leurs complémentarités et leurs différences, ainsi que leurs incidences sur le développement et les conséquences qui en découlent. L'étude en question

devrait porter sur toutes les régions. Dans ce contexte, il est important que la CNUCED coopère avec les institutions bancaires et financières internationales et autres organisations compétentes, de façon à bénéficier de plus grands effets de synergie.

5. La Commission reconnaît que des institutions et des marchés financiers stables et correctement supervisés ainsi que la transparence financière, avec notamment des règles de comptabilité et de publication de rapports appropriées, sont nécessaires dans le contexte de politiques macroéconomiques équilibrées visant à attirer des flux d'investissements stables dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les secteurs de développement prioritaires. Une mobilisation efficace de l'épargne extérieure peut beaucoup contribuer à réduire la vulnérabilité aux mouvements extérieurs de capitaux. À cet égard, la Commission invite la CNUCED à poursuivre ses activités d'assistance technique visant à renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine des politiques relatives aux flux de capitaux privés.

6. La Commission a examiné le rapport de la Réunion d'experts sur la croissance des marchés financiers nationaux, en particulier dans les pays en développement, et ses liens avec les investissements étrangers de portefeuille, et a repris à son compte dans les présentes conclusions concertées certaines recommandations de la Réunion.

7. La Commission demande en outre que les ouvrages, documents et résumés de publications établis par le secrétariat, y compris la documentation destinée à la Commission et à ses réunions d'experts, soient diffusés en temps opportun sur le réseau Internet, conformément aux règles et réglementations en vigueur.

8. Les activités d'assistance technique de la CNUCED dans ce domaine devraient être réalisées dans les limites des ressources existantes et conformément aux plans convenus d'assistance technique. Parallèlement, la CNUCED invite les pays donateurs potentiels à verser des contributions en vue de renforcer ces activités.

Point 4 - Examen des accords d'investissement existants en vue de déterminer leurs incidences sur le développement, conformément au paragraphe 89 b) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"

9. La Commission reconnaît l'importance des questions relatives aux IED et au développement, en particulier des questions concernant les accords

internationaux d'investissement à tous les niveaux, ainsi que la nécessité d'étudier la contribution que ces accords peuvent apporter à un accroissement des flux d'IED et à la promotion de l'objectif de développement.

10. Elle souligne la complexité des questions en jeu dans les accords internationaux d'investissement, en particulier pour ce qui est de la promotion des investissements, de la croissance économique et des incidences sur le développement.

11. Dans ce contexte, la Commission prend note du rapport de la Réunion d'experts sur les accords régionaux et multilatéraux existant en matière d'investissement et leurs incidences sur le développement, se félicite des travaux de recherche et d'analyse actuellement réalisés par le secrétariat en tenant compte des intérêts des pays en développement et eu égard aux travaux entrepris par d'autres organisations sur les incidences sur le développement des questions concernant un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, conformément au mandat défini à Midrand, et remercie les pays qui ont versé des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le programme de travail sur un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, contributions qui ont rendu possible l'exécution de ce programme.

12. La Commission reconnaît enfin que la CNUCED peut contribuer à une meilleure compréhension des incidences sur le développement des accords internationaux d'investissement, tâche qui impose de poursuivre les travaux d'analyse et de renforcement des capacités. À cet égard, elle attend notamment avec intérêt la publication de la série d'études thématiques sur laquelle le secrétariat travaille dans le cadre de son programme sur un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement.

-----